

**E 6517**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010-2011

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 1<sup>er</sup> septembre 2011

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 1<sup>er</sup> septembre 2011

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision d'exécution du Conseil** mettant en œuvre la décision 2011/137/PESC  
concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 31 août 2011  
(OR. en)**

**13608/11**

**LIMITE**

**PESC 1060  
COMEM 225  
COARM 137  
FIN 581**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

Objet: DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en œuvre la  
décision 2011/137/PESC concernant des mesures restrictives en raison de  
la situation en Libye

---

## DÉCISION D'EXÉCUTION 2011/.../PESC DU CONSEIL

du ...

**mettant en œuvre la décision n 2011/137/PESC  
concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 31, paragraphe 2,

vu la décision 2011/137/PESC du Conseil du 28 février 2011 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye<sup>1</sup>, et notamment son article 8, paragraphe 2,

considérant qu'en raison de l'évolution de la situation en Libye, il y a lieu de modifier la liste des personnes et entités faisant l'objet des mesures restrictives qui figure à l'annexe IV de la décision 2011/137/PESC,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO L 58 du 3.3.2011, p. 53.

*Article premier*

Les entités figurant à l'annexe de la présente décision sont retirées de la liste figurant à l'annexe IV de la décision 2011/137/PESC.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le ...

*Par le Conseil*

*Le président*

---

## ANNEXE

Entités visées à l'article 1<sup>er</sup>

2. Fonds de développement économique et social (FDES)
8. National Commercial Bank
9. Gumhouria Bank
10. Sahara Bank
11. Azzawia (Azawiya) Refining
12. Ras Lanuf Oil and Gas Processing Company (RASCO)
13. Brega
14. Sirte Oil Company
15. Waha Oil Company
17. Tamoil Africa Holdings Limited (également connue sous le nom de Oil Libya Holding Company)
23. First Gulf Libyan Bank
25. National Oil Wells and Drilling and Workover Company (également connue sous le nom de National Oil Wells Chemical and Drilling and Workover Equipment Co.; également connue sous le nom de National Oil Wells Drilling And Workover Equipment Co.)
26. North African Geophysical Exploration Company (également connue sous le nom de NAGECO; également connue sous le nom de North African Geophysical Exploration)

27. National Oil Fields and Terminals Catering Company
28. Mabruk Oil Operations
30. Harouge Oil Operations (également connue sous le nom de Harouge; également connue sous le nom de Veba Oil Libya GMBH)
31. Jawaby Property Investment Limited
32. Tekxel Limited
39. Mediterranean Oil Services Company (également connue sous le nom de Mediterranean Sea Oil Services Company)
40. Mediterranean Oil Services GMBH (également connue sous le nom de MED OIL OFFICE DUESSELDORF, également connue sous le nom de MEDOIL)
41. Libyan Arab Airlines
43. Autorité du port de Tripoli
44. Autorité du port de Al Khoms
45. Autorité du port de Brega
46. Autorité du port de Ras Lanuf
47. Autorité du port de Zawia
48. Autorité du port de Zuwara
49. Al-Sharara Oil Services Company (Autres appellations: Al-Sharara, Al-shahara oil service company, Sharara Oil Service Company, Sharara, Al-Sharara al-Dhahabiya Oil Service Company)